

REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIER PLANCOET

ARTICLE 1 :

Cette manifestation s'adresse aux particuliers, déballeurs, collectionneurs.

ARTICLE 2 :

L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

ARTICLE 3 :

Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h à 17h30. L'accueil des exposants se fera à partir de 6h00.

ARTICLE 4 :

Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de casse, vol ou autre préjudice.

ARTICLE 5 :

Les transactions ne peuvent se faire que sur les emplacements réservés.

ARTICLE 6 :

Les tables et chaises sont fournies aux exposants, qui seront tenus pour responsables en cas de dégradations. Les dommages seront payables immédiatement.

ARTICLE 7 :

La réservation de l'emplacement est prise en compte si elle est accompagnée du règlement. L'association se réserve le choix des emplacements des exposants.

ARTICLE 8 :

L'association se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

ARTICLE 9 :

Possibilité d'annulation 8 jours avant maxi. A partir de cette date, réservation ferme et encaissement du règlement.

ARTICLE 10 :

Le nombre de place étant limité, la taille de l'emplacement sera de 4 m maximum.

ARTICLE 11 :

Aucune table ne doit être ajoutée aux alentours des emplacements et les objets déballés ne doivent pas empiéter sur l'allée.

ARTICLE 12 :

Les objets déballés par les exposants seront d'occasions. La vente de produits neufs et alimentaires sont interdits.